On sait que le *Pallada* est en cale sèche et on répare ses avaries. Le *Novik* a été touché très vite. Le *Cesarevitch*, qui est le

LE CAPITAINE TCHESMOVITCH
le « Retvizan » est commandé par le capitaine Tchesmovitch, un des plus brillants officiers de la marine russe

plus sérieusement atteint, est maintenu à flot grâce à ses pompes.

Une dépêche japonaise

Les Japonais n'acceptent pas qu'on dise qu'ils ont éprouvé un échec sur terre, à 100 kilomètres du Yalou. Ils ont fait publier à Londres une dépêche disant :

« Quelques cavaliers ennemis ont fait leur apparition à 700 mètres au nord de Ping-Yang. Notre infanterie a fait feu sur eux et les a obligés à battre en retraite. »

Il en résulte que des cavaliers russes se sont avancés jusqu'aux abords de Ping-Yang.

La dépêche japonaise dit encore que des pillards coréens ont été attaqués et dispersés par les Russes dans les mêmes régions.

AMIRAL MOLLAS
commandant adjoint à l'amiral Alexeieff

Les Coréens ont bon dos. Ce sont eux et non pas les Japonais qui ont été fusillés et battus par les cosaques. Il en sera ainsi chaque fois que les Japonais seront défaits. Les Coréens seront battus et les Japonais toujours vainqueurs.

—o—

Les *Pétersbourgskaia Viédomosti* expriment la conviction que si la Russie avait besoin de demander aide à la France, celle-ci ne refuserait certainement pas d'exécuter son traité d'alliance avec elle et ne voudrait pas rompre une alliance avec la Russie pour conserver de bons rapports avec le Japon.

(*Agence Havas.*)

LES NOUVELLES DU JOUR

— Les Russes avec 50 canons sont à environ 70 kilomètres de Ping-Yang. Ils devront être en ces régions à 6 ou 7000.

— Tous les jours, 2 ou 4000 hommes de troupes diverses arrivent à Moukden-Kharbin et autres stations.

— L'amiral Alexeieff est à Moukden où il doit séjourner jusqu'à l'organisation complète de l'armée russe.

— L'amiral Makharoff a dû arriver hier dimanche à Chefou. C'est une dépêche du *New-York Herald* qui l'affirme. On lui avait préparé une belle réception. Des salves ont été tirées en son honneur. Il se rend demain 1er mars, avec une escorte de cosaques à Moukden où il doit s'entendre avec l'amiral Alexeieff.

— Aucun changement à Port-Arthur depuis deux jours. — Tempêtes du Nord. Orages. Mer houleuse. Toute tentative de débarquement est considérée comme impossible.

— Les *Novosti* constatent que les attaques continuelles des Japonais contre Port-Arthur ont pour but évident de tenir la garnison et l'escadre russes constamment en alerte afin de masquer leurs tentatives de débarquement et leurs recherches des points de la côte les plus abordables.

— Le *Daily Chronicle* publie une dépêche de Séoul assurant que les Russes ont tué dans le nord de la Corée des gens sans défense, en donnant pour raison que les Coréens ont autorisé le Japon à faire la guerre dans leur pays.

Cette dépêche anglaise a besoin de confirmation.

— 57 cadavres japonais ont été rejetés hier à Chefou et à Wei-Hai-Wei. — On disait cependant que les canons russes ne partaient pas et que les Japonais n'avaient subi aucune perte. Ces cadavres proviennent sans doute d'un transport coulé.

— Des approvisionnements nombreux arrivent constamment à Port-Arthur : 250 000 sacs de farine et 60 000 tonnes de charbon venant de Cardiff y sont emmagasinés depuis deux jours.

— L'effectif de la garnison de Port-Arthur comprend entre 16 et 20 000 hommes.

— Le *Daily Mail* dit qu'il est faux qu'un navire japonais ait été coulé au nord de Chefou. Mais le *Standard* assure, en contredire, qu'un torpilleur japonais, après un court engagement devant Port-Arthur, a coulé avant d'arriver à Chefou. — Le pauvre! Il avait reçu quelques grêlons!

— Le *Daily Mail* dit encore que Vladivostock est bloqué depuis jeudi par une flotte japonaise. Il dit aussi qu'un croiseur russe est sur la côte est de l'île de Kinkasan. Celui-là n'est pas bloqué.

— Un vapeur de la flotte volontaire croise à 170 milles à l'ouest de Colombo.

— On annonce que deux navires de guerre japonais ont été envoyés à Sasebo pour être réparés.

— Trois nouveaux torpilleurs russes sont arrivés à Suez.

— Le baron de Rosen, ex-ministre plénipotentiaire de Russie à Tokio, est attendu à Saint-Pétersbourg vers le 15/28 mars.

— La colonie française de Moscou a réuni 1600 roubles au profit de la Croix-Rouge.

— Le steamer du *Times*, qui est sur abords de Chemulpo, a à bord des appareils de télégraphie sans fil, par lesquels on a appris, apprend-il, que les Japonais ont débarqué ces jours derniers des approvisionnements, des chevaux.

2 000 Japonais seraient en marche vers Ping-Yang, à 150 d'entre eux seraient déjà arrivés.

— Le ministre de la Marine a reçu du vice-amiral Bayle, commandant en chef l'escadre française de l'Extrême-Orient, la dépêche suivante :

« Saïgon, 28 février, 5 h. 25 soir.

Marine, Paris. — Sully arrive. Consul Hong-Kong m'informe que vapeur affrété par Russie va tenter blockus pour prendre réfugiés.

Signé : BAYLE. »

POUR LES BLESSÉS RUSSES

Nous avons reçu aujourd'hui les dons suivants que nous versons à la souscription nationale de la presse française en faveur des blessés russes dont la dixième liste de 20 515 francs porte le total à 323 445 francs :

Mme de Bienville, 15 fr. — M. A. Talerry, à P., 10 fr. — M. A. de Bloe, à P., 10 fr. — M. le chanoine Rencourt, à E., 10 fr. — M. Chaisset, à St-P.-le-N., 5 fr. — M. J. Lauerie, à B.-de-B., 5 fr. — M. A. Jobin, à St-L., 5 fr. 40. — Mme de Mostles, 10 fr. — M. L. Telet, à O., 5 fr. — M. Bugnet, 10 fr. — M. Fressanges du Bost, 10 fr.

La Société de secours aux blessés militaires

La Société de secours aux blessés militaires ne pouvant répondre nominalement à toutes les nombreuses demandes qui lui ont été adressées pour faire partie du personnel qu'elle pourrait être appelée à envoyer en Russie pour le fonctionnement d'une ambulance, remercie tous ceux qui ont bien voulu lui adresser leurs offres de services, dont bonnes notes ont été prises, et elle se réserve, lorsque le moment sera venu, de convoquer au siège central les personnes auxquelles elle croire devoir faire appel.

Chambre des députés

SÉANCE DU LUNDI 29 FÉVRIER

Séance à 2 heures.

M. Brisson, président, annonce la mort et fait l'éloge de M. Malaspine, député de la Corse.

Il transmet les remerciements adressés par le Parlement de Suède et Norvège et la Chambre des députés, pour le témoignage de sympathie envoyé par elle au gouvernement de ce pays à la suite de la catastrophe d'Aalesund.

L'interpellation sur la marine

M. Brisson annonce une demande d'interpellation de M. Firmin Faure sur « les mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre notre marine en état de faire face à toutes les nécessités de la défense nationale ».

M. Combes, président du Conseil. — Le gouvernement demande le renvoi à la suite.

M. Firmin Faure. — Ce débat ne peut pas être ajourné comme le propose le gouvernement.

Nous pouvons espérer et nous espérons que le conflit entre la Russie et le Japon sera localisé à la Mandchourie et au Japon.

Cependant, le meilleur moyen de faire voir que nous sommes une grande puissance, c'est de nous mettre en état de faire face à toutes les éventualités. (Très bien! sur divers bancs.)

Ce sentiment semble général, puisque le gouvernement lui-même, depuis quinze jours, s'occupe de renforcer nos forces dans les mers de Chine.

Mais, aussi bien dans les rangs de la majorité que dans ceux de la minorité, on se demande si le ministre de la Marine est bien capable d'assurer les nécessités de la défense nationale. (Appl. au centre et à droite, protestations à l'extrême-gauche).

Son impéritie (Nouvelles manifestations aux mêmes bancs)...

M. Brisson. — Parlez pour vous et vos amis, non pour la majorité.

M. Firmin Faure. — C'est un fait que divers membres, et non des moins marquants de la majorité, soit dans les couloirs, soit dans des articles signés de leur nom, ont dénoncé le rôle du ministre de la Marine.

Les articles seule de M. Lockroy, véritable réquisitoire contre ce rôle néfaste, suffiraient seuls à faire voter l'urgence de ce débat; ceux de MM. Chaumet, Etienne, de Lanessan, ne font que les renforcer.

Cris à l'extrême-gauche. — C'est le fond du débat!

M. Brisson. — Ne discutez pas le fond!

A droite et au centre. — Démission! (Bires.)

M. Firmin Faure. — Pendant quinze jours, nous avons attendu qu'un membre de la majorité prît l'initiative de cette discussion : puisque rien ne vient, nous ne voulons pas être complices par notre silence.

Nous verrons si, pour une fois, le sort du ministère vous sera plus cher que celui de la défense nationale. (Très bien! sur de nombreux bancs.)

Ou bien les accusateurs ont dit vrai, et le ministère devra passer « un plan digne le rôle qui devrait être le sien, ou ils ont dit faux, et ils doivent affirmer qu'ils ont tout haut ce qu'ils ont écrit, et alors le ministre sortira d'ici, ayant toute la force qu'il doit avoir pour assurer la défense nationale.

Je m'étonne que M. Pelletan ne soit pas venu lui-même, tout le premier, demander un débat immédiat.

Il pourra être dit, si vous ajournez cette discussion, que vous acceptez et partagez avec lui la responsabilité d'un cœur léger.

M. Jaurès. — Très bien!

M. Ribot. — Je demande seulement au gouvernement s'il est vrai qu'il ait, comme on l'a dit, l'intention de saisir la Chambre d'un projet de crédit pour la marine.

Je demande si ce projet sera soumis, non à une Commission fermée où la majorité n'a pas même accès, mais à un débat public de la Chambre. (Très bien! sur de nombreux bancs.)

M. Combes. — Le gouvernement ne demandera pas de crédit parce que la marine n'en a pas besoin. (Exclamations.)

Ce n'est pas seulement une affaire du ministre de la Marine, mais une affaire qui concerne le gouvernement en son entier.

Le président du Conseil lui-même s'est assuré qu'aucun crédit n'était nécessaire à la marine. (Exclamations.)

C'est pourquoi il demande le renvoi à la suite des autres interpellations, certain d'ailleurs que, si le débat venait, il ne serait pas restreint comme l'entendent M. Ribot. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Ribot. — Vous ne voulez pas qu'il y ait de débat, alors que depuis quinze jours le pays attend de vous le mot qui dissipera les émis compromettants que vous n'osez désavouer! (Appl. sur de nombreux bancs.)

Vous nous dites qu'il n'est pas besoin de crédits pour la marine?

Que signifie donc cette réunion d'une partie de la majorité déclarant, il y a quelques jours, que puisqu'un crédit paraissait nécessaire au gouvernement, ils appuieraient cette demande? (Appl.).

C'est au ministre de la Marine de faire ici la déclaration sur la nécessité ou le non-nécessité du crédit : c'est à lui, le membre du gouvernement, intéressé par-dessus tout, de le dire ici.

M. Jaurès, furieux. — Vous voulez tous la guerre!

M. Ribot. — Dans les conditions où il se produit, le refus d'explications du président du Conseil constitue une responsabilité énorme, qu'il portera seul, avec sa majorité.

M. Chaumet intervient pour déclarer qu'il maintient toutes ses accusations contre M. Pelletan, en soumettant qu'elles puissent être démontrées exagérées.

M. Combes ergote sur ce qui s'est passé à la délégation des sénateurs.

M. Cuneo d'Ornano. — Voilà le « distingué » de l'ancien cabinet (Rires.)

M. Combes. — M. Ribot montre bien comment tout peut servir à l'opposition pour parvenir à ses fins contre le Cabinet! (Exclamations.)

Il y a des choses qu'on n'avoue pas ici, mais qu'on avoue dans les journaux; on fait arme de tout pour renverser le ministère.

M. de La Rochethulon. — Sonnez le scupet (Rires et appl.)

M. Ribot. — Le président du Conseil me permettre de lui dire : tant que le ministère qui est sur ces bancs sera donc amis qu'il n'aura n'appuyer, ni désavouer, le pays aura lieu de s'étendre à tout. (Applaudissements et rires).

M. Lasies. — Comme le demande M. Firmin Faure, nous voterons la fixation de débat à vendredi, écoutez pourquoi :

(Suit la lecture d'un article disant que la guerre du Japon contre la Russie serait fatalement, à bref délai, la perte de toutes nos colonies d'Asie et de la mer des Indes.)

L'article est signé Camille Pelletan. (Appl. et rires.)

M. Doumer annonce que la Commission du budget, dans une séance qu'elle vient de tenir, a examiné la situation de la marine, et décidé, n'étant saisie d'aucune demande de crédits lui permettant cet examen, de demander au président du Conseil les moyens d'avoir cette étude.

Si celui-ci ne lui en fournit pas les moyens, elle aura à discuter si elle n'a pas à en retourner vers la Chambre. (Protestations à l'extrême-gauche; assentiment aux autres bancs.)

Le renvoi à la suite des autres interpellations est mis aux voix.

Il est voté par 329 voix contre 251.

Les victimes des inondations

La Chambre vote sans discussion un crédit extraordinaire de 500 000 francs pour secours aux victimes des inondations.

La suppression de l'enseignement congréganiste

L'ordre du jour appelle la discussion du projet supprimant la représentation de tout l'enseignement congréganiste.

M. Brisson annonce qu'il est saisi de plusieurs propositions d'ajournement.

La première, de M. Gauthier (de Clagny) est ainsi conçue : « La Chambre, résolue dans les circonstances actuelles, à faire trêve à toutes les discussions intérieures, ajourne à la prochaine session extraordinaire la discussion du rapport Buisson. »

L'auteur développe sa motion en montrant que, quelles que soient leurs ardeurs, le gouvernement et sa majorité s'attellent à une œuvre vaine et à une entreprise qui les mènera plus loin qu'ils ne le voulent.

Ils pourront tout l'enseignement congréganiste, ils ne tueront pas l'enseignement catholique, et compromettront, par les opérations de bases policé auxquelles ils consacrent les pouvoirs publics, de rudes résistances.

Les événements qui s'annoncent peuvent mettre en péril l'intérêt supérieur de la patrie; dans ces conditions, ne peuvent-ils oublier un instant leurs haines politiques et religieuses et se décharger, pour quelques mois, le gouvernement du pesant souci de l'application de ces lois de guerre intérieure?

C'est la République qui en profiterait. (Appl. sur divers bancs.)

M. Combes. — Le gouvernement n'est pas de ceux qui la question posée est de celles qu'il importe de résoudre sans délai. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Gauthier (de Clagny). — Je connaissais trop votre état d'esprit pour attendre une autre réponse.

Dernièrement, à M. Ribot qui vous signalait les lourdes responsabilités à l'extérieur et à l'intérieur que comportait votre politique, vous répondiez : « Il n'y a que la question des Congrégations qui m'intéresse. » Vous restez fidèle à vous-même.

Mais vous, Messieurs de la majorité, à qui je parle...

M. Lavrand. — Vous perdez votre temps! (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Gauthier (de Clagny). — .....vous y avez votre part.

Quand ce Cabinet s'est constitué pour accomplir une œuvre que personne ne voulait accomplir, vous annonciez qu'il n'aurait qu'un temps et que cette politique faite de brutalité sauvage et incohérente aurait bientôt pris fin.

Il a suffi à M. Combes de vous menacer de vous faire traiter de asiatiques, et vous avez reculé de terreur (Rires), pensant aux récriminations de vos Comités et de vos Loges maçonniques. (Appl. sur divers bancs.)

Sans doute, vous pensez qu'une fois détruite l'œuvre de l'enseignement congréganiste, vous pourrez reprendre l'indépendance de vos consciences et secouer le tyrannie d'un gouvernement que vous savez néfaste pour la défense nationale.

Erreur! après cela, il vous apportera le projet de destruction des Congrégations charitables et hospitalières, puis celle du clergé séculier, la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ce Cabinet, vous ne vous en débarrasserez pas.

M. Jaurès. — Très bien!

M. Gauthier (de Clagny). — Ce Cabinet n'est votre tunique de Nessus : vous ne l'arracherez pas de vos épaules.

Vous me faites penser à ces femmes, qui sont déjà tant que le dompteur est absent, mais qui, sous sa crevache, baissent la tête et flient doux (Appl. et rires); vous gardez M. Combes, et en aura votre châtiment (Appl.).

La motion d'ajournement est repoussée par 323 voix contre 240.

—o—

M. Fabien-Cesbron demande à la Chambre de voter la question préalable.

Si je connaissais, dit-il, un mode de réprobation plus énergique, je le proposerais pour faire éclater mon indignation contre un projet qui outrage d'une manière aussi odieuse la liberté de conscience et la liberté des citoyens.

Le bon sens populaire ne se trompera pas aux sophismes du rapport Buisson : mieux vaut mille fois le brutale franchise de M. Sembat ou le bons éloquente de M. Jaurès.

Est inconstitutionnelle un premier chef une loi qui viole les principes fondamentaux du droit naturel, et cette Déclaration des droits de l'homme dont vous faites la base de l'état social moderne, et qui, elle, proclamait l'égalité des hommes en droit, et portait que nul ne peut être inquiété pour ses opinions politiques et religieuses.

S'inspirant de ces principes, M. Goblet, en 1886, déposait un projet donnant à toutes les associations, sans aucune distinction, les mêmes droits; s'était le reproduction, pour une grande partie, d'une proposition de M. Brisson de 1872, réclamant pour tous l'égalité dans la liberté. (Appl. au centre et à droite.)

Vous violez le droit fondamental d'association, le droit fondamental pour le citoyen d'exprimer ses idées et de les communiquer.

Cette théorie, M. Rabier l'a proclamée l'an dernier, en affirmant que la dispersion de l'enseignement libre était le meilleure propagande possible pour l'idée républicaine. (Appl. à l'extrême-gauche.)

N'est-ce pas monstrueux? Et de quel droit les oppresseurs d'aujourd'hui deviennent les opprimés de demain (car la fortune politique a de brusques retours), réclameront-ils quand le dictateur qu'appelle fatalement leur tyrannie aura supprimé leurs Syndicats, leurs associations, leurs écoles?

Plus frénétique M. Buisson, M. Rabier invoque contre l'enseignement congréganiste la nécessité de protéger contre la déformation de cet enseignement le cerveau de ceux qui seront les hommes, les citoyens de demain. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Lasies. — Ajoutez : les ministres de demain! (Rires.)

M. Fabien-Cesbron. — A cet empoisonnement clérical, comme vous dites, vous prétendez substituer un dogme d'Etat.

Ce que vous appelez déformation, nous l'appelons, nous, la plus haute culture intellectuelle et morale; ce que vous appelez ténèbres, il nous plaît de l'appeler l'espérance et la consolation. (Appl. à l'extrême-gauche.)

A un *Syllabus* de l'Eglise qui était une œuvre d'intolérance purement doctrinale, vous opposez, comme si vous aviez reçu une révélation particulière, un autre *Syllabus* tyrannique et asservage qui blesse dans leurs droits les plus sacrés l'ensemble des citoyens. (Appl. à l'extrême-gauche.)

En faisant, vous violez vos engagements électoraux, car ils sont clairsemés, ceux d'entre vous qui ont osé, dans leurs programmes, s'affirmer en faveur du monopole de l'Etat enseignant.

Au début de la législature, il était question d'invalider un de nos collègues contre lequel on invoquait ce grave grief, que trois congréganistes avaient dit que, dans le gouvernement républicain majorité, les écoles des Frères et des Sœurs seraient fermées.

Et le rapporteur ajoutait : « Pourquoi cette accusation, que ses auteurs savaient fausse et mensongère? » On voit aujourd'hui qu'elle ne l'était pas! (Appl. sur de nombreux bancs.)

Et l'orateur, qui a obtenu un vif succès, termine, après un appel à l'union en face des graves dangers extérieurs :

— Vous rapprocherez par la question préalable ne pouvait imaginer par un gouvernement qui n'a pas le droit de se dire républicain et qui est encore moins digne de gouverner la République! (Appl. répétés sur de nombreux bancs.)

M. Combes ne répond qu'un mot, et la question préalable est repoussée par 327 voix contre 264.

—o—

M. Ripert présente une motion tendant, en raison des conséquences financières que doit entraîner le projet, le renvoi à la Commission du budget.

Ce renvoi, outre qu'il s'impose par la nature même du débat, est absolument conforme aux dispositions des articles 22 et 24 du règlement de la Chambre, qui sont formels et impératifs à cet égard.

Les précédents sont d'ailleurs, entièrement d'accord avec le règlement, pour exiger l'avis préalable de la Commission du budget sur une loi qui doit engager gravement les finances publiques : tel fut le cas pour la loi scolaire de 1881, alors que M. Rouvier présidait la Commission du budget et que M. Buisson était directeur de l'enseignement primaire.

Le projet d'alors prévoyait une dépense de 42 millions, la Commission portera cette prévision à 117 millions; l'expérience a montré que avait raison.

La Chambre ne peut pas plus aujourd'hui qu'alors s'exposer à des surprises dont le pays aurait à faire les frais.

M. Meunier. — Elle va s'en gêner. (Appl. ironiques sur divers bancs au centre et à droite.)

M. Ripert entre dans le détail de la dépense annoncée par M. Buisson, et qui celui-ci chiffre avec un optimisme étonnant, à 70 millions; en supposant que la réalité répondît à ces prévisions, peut-on se dispenser de les soumettre à la Commission du budget?

Ce qui est pour le moins bizarre, c'est de voir le rapporteur déclarer que la dépense pourrait se trouver diminuée du fait que l'enseignement libre se reconstituerait, partiellement, ou totalement de la loi.

S'il s'agit de l'enseignement par les congréganistes séculiers, pourquoi le projet actuel? (Appl. sur de nombreux bancs); s'il s'agit de l'entier enseignement libre, vous savez bien qu'il n'a pas 70 millions pour s'organiser.

A la vérité, ce qu'on veut, mais on n'ose le dire, c'est mener le Parlement à donner à l'Etat le monopole de l'enseignement, le Jacobinisme le dit, et elle est dans le secret des dieux.

Cela sera, car il y a dans la majorité deux parties : une qui est ardente, violente, et qui a tout ce qu'il faut pour commander, et l'autre qui a tout ce qu'il faut pour obéir. (Appl. répétés sur divers bancs.)

Il y a quelques mois on a fait voter par la Chambre une loi sur les retraites ouvrières, dont jamais il n'a été possible de connaître la charge; on nous propose d'en faire autant pour l'enseignement; en vérité, quelle étrange besogne exige-t-on ici de nous? (Nouveaux appl.)

M. Aynard. — C'est ce qui a été fait pour le fermeture des 10 000 écoles frappées par M. Combes.

M. Ripert. — L'heure est-elle bien choisie pour ces dépenses folles? Le gouvernement ne sera-t-il pas ici, dans quelques jours, demandant des crédits pour parer à la défense nationale?

M. Jaurès. — Vaillé encore le diversion!

M. Ripert. — Or, quelle besogne faisons-nous? Depuis deux ans, elle se borne à expulser, encore et toujours, des Congrégations et c'est tout.

De tout ce qui se passe il est facile de dégager la pensée maîtresse, unique plutôt, des membres de la majorité : n'est la guerre à l'idée religieuse. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Lasies. — Ce qui ne les empêche pas de se confesser dès qu'ils ont la colique un peu forte! (Rires et appl.)

La séance continue.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

ISÈRE

(*1re circonscription de Grenoble*)

Inscrits : 19 533. — Votants : 14 758

MM.	Zevaès, collectiv. min.	5 896
	Bergès, rad. soc.	1 799
	Arnaud, rad. soc.	1 562
	Dorel, libéral	1 419
	Rey, rép. prog.	1 398
	Ravet, rad. soc.	1 319
	Mistral, collect.	868
	Blanchet, rad. soc.	449

(Ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. Gustave Rivet, devenu sénateur. M. Rivet, radical, avait été réélu le 27 avril 1902 par 7796 voix contre 4256 à M. Dognin, guesdiste, et 3 333 à M. Gabriel Lecoq, républicain libéral. M. Zevaès, candidat dans le deuxième circonscription de Grenoble, avait échoué lors des dernières élections générales.

LE VOYAGE DE M. LOUBET A ROME

L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

Selon le *Giornale d'Italia* M. Loubet, après avoir assisté, à La Spezzia, le 23 avril, en incognito du cuirassé *Regina-Elena*, arrivera à Rome l'après-midi du 24 avril. Il restera à Rome les 25, 26 et 27. Il partira le 28 pour Naples où aura lieu une revue navale.

Le spectacle de gala au théâtre Argentina aura lieu le 25, la revue et une grande fête nocturne le 26 et la réception au Capitole le 27.

Le Comité établira la semaine prochaine le programme des fêtes publiques.

D'autre part, le *Figaro* dit que rien n'est fixé au sujet de ce voyage. Et vraiment la lecture des journaux italiens relativement à la guerre russo-japonaise nous porte à croire que le diplomatie française comprendre qu'il n'est pas sans grevas inconvénients.

TRIPOTAGES RADICAUX

Nous lisons dans l'*Alsace* :

L'administration avoue une partie des vols commis par le municipalité en détriment de la Caisse municipale de Belfort.

Pendant que les défenseurs à tout prix de MM. Schneider, Houbre, Juliard et compagnie cherchent encore soit à nier, soit à faire croire à la légitimité des prélèvements opérés par leurs protégés, l'administration avoue.

MM. Houbre et Juliard viennent d'être mis en demeure de rembourser les produits des faux mandats de la dernière année.

Il n'est plus possible de dire que l'on a agi goyant le local, comme s'exprime le *Frontière*. Ces messieurs sont aujourd'hui frappés : l'administration, étant parvenue à les compromettants.

Il est notoire un fait prouvé, archi-prouvé, et de plus reconnu par les protecteurs sénatoriaux des intérêts communaux, c'est que ces messieurs s'étaient approprié illégalement nos sous.

M. JULES ROCHE A ROUEN

M. Jules Roche a fait dimanche, en cirque de Rouen devant 2000 personnes environ, une conférence sous les auspices du Comité commercial rouennais.

L'orateur constate tout d'abord que notre situation financière est telle que des inquiétudes et des mécontentements se sont produits, que l'épargne nationale redoute de s'aventurer dans les entreprises françaises pour aller chercher à l'étranger une sécurité qu'on ne peut plus trouver dans le pays.

Depuis 1870, notre politique intérieure est en contradiction avec les principes de la Révolution française. Le gouvernement actuel, plus spécialement, fait peser sur le pays le despotisme le plus lourd et le plus dur que l'on ait jamais vu depuis les temps les plus reculés de l'antiquité.

Les électeurs ont désormais une tâche unique : poursuivre l'établissement d'une Constitution qui limite les pouvoirs de l'Etat et assure la liberté individuelle.

FÊTES MUTUALISTES

M. Casimir-Périer a présidé dimanche, à Nantes le réunion de l'« Alliance d'hygiène sociale ». Après lui, MM. Strauss, Siegfried, Cheysson et Brouardel entretinrent principales questions dont s'occupe l'Alliance : protection des enfants en bas âge, logements ouvriers, sanatoriums antituberculeux, etc.

A Chaumont, M. Barberet, directeur de la mutualité au ministère de l'Intérieur, a fait une conférence sur la mutualité.

M. Mougeot, ministre de l'Agriculture, a pris ensuite la parole et a prononcé un discours dans lequel il a parlé surtout de la mutualité agricole.

Dans la matinée, M. Mougeot avait présidé diverses Sociétés agricoles.

RÉUNION PROGRESSISTE

Le Comité républicain progressiste de Pont-Audemer a donné dimanche une conférence. La réunion a obtenu un vif succès. Le conférencier était M. Jean Théry; M. d'Osmoy, député, présidait.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Perrand, commandant en retraite, à Paris. — M. Andre Dubarynin, 22 ans, à Boulogne-sur-Seine. — M. René Collin de la Contrie, 26 ans, à Rennes. — M. Malaspine, sapeur de la Corse, 24 ans, à Saint-Cloud. — M. Tostes, conseiller à la Cour d'appel de Paris 65 ans.

Un concours d'apprentis

Le 9e concours annuel d'apprentis, organisé par la Chambre syndicale des entrepreneurs spéciaux du bâtiment d'Eure-et-Loir, a eu lieu dimanche, sous la présidence de M. Vaillant, architecte du département.

Les apprentis étaient répartis en 9 sections : peintres, ébénistes, menuisiers, tailleurs de pierres, singeurs, chaudronniers, serruriers, ajusteurs et mouleurs. Les concurrents, divisés en trois années d'apprentissage, ont rivalisé d'ardeur pour remporter les prix mis à la disposition de la Chambre syndicale par le gouvernement, le Conseil général, la municipalité et de généreux donateurs.

L'ensemble des épreuves a témoigné d'une émulation croissante et d'une instruction technique de plus en plus développée.

La distribution des récompenses est fixée au dimanche 13 mars.

ÉCHOS DE PARTOUT

— Sont nommés directeurs des contributions directes : à Quimper, M. de La Gilbertie, directeur à Epinal; à Epinal, M. Le Roux, inspecteur à Rouen.

— Le président de la République a fait remettre au trésorier de la Société des anciennes élèves de l'Ecole de Saint-Cyr une somme de 100 francs pour être versée dans la Caisse de secours.

— Le général André présidera, le 31 mai prochain, à Calais, l'inauguration du monument aux Enfants de Calais morts pour la patrie.

— M. Mougeot inaugurera, le 4 avril prochain l'Hôtel de Ville de Sens.

— Un Comité s'est créé à Alger en vue d'élever une statue au commandant Lamy, explorateur africain.

— On va élever, à Washington (Etats-Unis), une statue de Napoléon à côté de la statue de Frédéric le Grand, dont l'empereur Guillaume II a fait cadeau aux Etats-Unis.

— Un Comité s'est formé pour élever à Kaisbeim (Alsace), sa paroisse natale, un monument au Jésuite Jacques Balde, qui fut sans contredit le meilleur poète latin de l'époque de la Renaissance.

— M. Casimir-Perier a visité aujourd'hui le port de Nantes à bord d'un vapeur de la Chambre de commerce.

Il est rentré à Paris dans la soirée.

— Le prince Serge Galitzine, grand écuyer de l'empereur de Russie, est arrivé à Cannes. Il vient de Saint-Pétersbourg.

LES ŒUVRES MILITAIRES

Au sujet de la fermeture de l'œuvre militaire de Rouen, Mgr Fuzet a écrit à M. le chanoine Pasquet, aumônier militaire, la lettre suivante rendue publique :

Monsieur l'aumônier,

C'est avec une vive peine que j'apprends la disparition de l'*Œuvre militaire catholique* par suite de l'application de la circulaire de M. le ministre de la Guerre qui en interdit aux troupes la fréquentation.

Votre direction a été irréprochable, et rien, je suis heureux de le constater, ni dans vos paroles ni dans vos actes, ne justifie la mesure qui vous frappe.

Quand donc l'esprit de tolérance qui est le véritable esprit républicain, nous épargnera-t-il des ostracismes funestes?

Le dévouement que vous avez mis dans l'accomplissement de votre mission, et le succès qui avait couronné vos efforts, m'engagent à vous demander de vous consacrer encore au service des soldats de notre garnison.

La circulaire de M. le ministre ferme les cercles *confessionnels*. J'espère que les cercles non confessionnels ne tomberont pas sous cette prohibition, et je vous charge d'en établir un de ce genre. Il offrira aux soldats assez de précieux avantages pour qu'ils le fréquentent avec plaisir.

Mais, assurément, la circulaire ministérielle ne peut supprimer la liberté de conscience des soldats formellement reconnue par les lois de 1880 et 1889. Comme le disait le rapporteur de la loi de 1880 : « La caserne fait partie d'une paroisse. Dans toutes les villes de garnison, il y a des églises, où les paroissiens militaires ont les moyens et la facilité de remplir les obligations de leur culte. »

Je vous prie de vous entendre avec MM. les curés sur les paroisses desquels les casernes sont établies pour donner à leurs paroissiens militaires, par des exercices religieux spéciaux, *les moyens et la facilité* de remplir les obligations de leur ancien.

Vous devons mettre à cette œuvre tout notre zèle, parce que la religion et la patrie y sont également intéressées.

Veuillez agréer, Monsieur l'aumônier, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† FAUBAC,
Archevêque de Rouen.

DÉMISSION DE M. BERTHELOT

M. Berthelot écrit à M. Buisson, président de l'Association des libres penseurs de France :

En présence de la lutte regrettable qui s'est élevée entre certaine des principaux fondateurs de l'association et membres du bureau, nous avons cherché ensemble à y mettre fin, avec l'aide de plusieurs de nos associés les plus autorisés et de membres du Parlement dévoués à la cause républicaine.

Les incidents qui se multiplient m'obligent à constater l'impuissance de nos efforts pour écarter ce conflit et en dégager l'association.

Dans ces circonstances, je vous prie de vouloir bien agréer ma démission de président d'honneur.

Votre affectionné et sérieusement,

BERTHELOT.

L'INTOLÉRANCE SECTAIRE

M. l'abbé Daniel, curé-archiprêtre de Saint-Sauveur de Dinan, faisait depuis vingt ans partie de la Commission administrative de l'hospice. L'an dernier, son mandat fut renouvelé pour quatre ans. Or, on vient de le révoquer brutalement, sans attendre l'expiration de ce mandat.

On ne fournit aucun prétexte à cette mesure prise par un décret de M. Combes « sur rapport du préfet des Côtes-du-Nord ». Le préfet n'a jamais eu que des rapports courtois avec le vénérable prêtre.

M. l'abbé Daniel, en cette circonstance, a reçu de nombreux témoignages de sympathie et d'estime. L'estime des honnêtes gens vaut mieux que certaines faveurs.

LE REPOS DU DIMANCHE

De notre correspondant de Bordeaux :

Poursuivant la campagne qu'elle a entreprise en faveur du repos hebdomadaire, l'Union des commis comptables de la Gironde, après avoir tenu une réunion à la Bourse du travail, a groupé hier près de 3 000 employés de commerce et commis de magasin qui parcoururent la ville, cognant les magasins restés ouverts, faisant des ovations à ceux qui étaient fermés.

Malheureusement, des incidents regrettables se sont produits. Des pierres ont été lancées aux devantures de certains magasins. Des agents de police se sont livrés à des violences sur certaines personnes.

D'autres manifestations sont annoncées dans le courant de la semaine.

ÉCHOS RELIGIEUX

Visites « ad limina »

Les *Semaines religieuses* de Tulle et de Saint-Claude annoncent que les évêques de ces deux diocèses partent pour Rome où ils vont faire leurs visites *ad limina*.

Mgr l'archevêque de Besançon

Les forces reviennent insensiblement; le malade peut se lever quelques instants dans la journée.

Tout symptôme de grippe n'a pas toutefois entièrement disparu.

Nos amis défunts

Mlle Eugénie Mougenier, une des victimes de l'incendie du boulevard Sébastopol, décédée à l'Hôtel-Dieu, le 25 février, à 16 ans. — M. l'abbé Claude Perrot, missionnaire apostolique, directeur du Séminaire des Missions étrangères, à Paris, le 27 février, à 81 ans. — Mme Lardeur, à Saint-Omer, le 22 février, à 67 ans. — Sœur Marie-Anne de Saint-Cornaille, des Clarisses de Saint-Omer, le 25 février, à 56 ans, après 19 ans de profession. — M. Maurice Bardel, libraire, à Evreux, le 21 février, à 42 ans. — A Trouville, M. l'abbé Jean-Baptiste Cousin, aumônier des Sœurs de la Croix, décédé antérieurement à 47 ans. — A Rennes, M. Larère, 75 ans, ancien avoué à la Cour, dévoué à toutes les œuvres charitables. — M. l'abbé Anger, 70 ans, curé d'Ambès (Gironde) depuis 1878. — A Clermont-Ferrand, Mlle Félicie Sertillanges, en religion Sœur Sainte-Claire de Saint-Michel, de la Congrégation de Saint-Joseph du Bourg, sœur de M. l'abbé Sertillanges, professeur à l'Institut catholique de Paris.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(*300 jours d'indulgence*)

DANS LES VOSGES

Un ami nous écrit de Saint-Etienne, dans les Vosges :

Une propagande active, je dirais presque enthousiaste, est faite par les jeunes gens du Cercle d'études. C'est le dévouement qui les fait agir; ils ne demandent rien pour la distribution. Deux de ces jeunes, malgré le froid et le mauvais temps, vont à une distance de plusieurs kilomètres porter le bon journal dans une localité où seule les mauvais journaux avaient pénétré jusqu'ici.

LES « CONTEMPORAINS »

John Ross *entra très jeune dans la marine anglaise, et pendant les guerres de l'Empire il combattit contre la flotte ennemie. Dès 1818, il commença ses expéditions dans les terres arctiques où il devait faire d'importantes découvertes.*

Chaque semaine une livraison illustrée de 16 pages in-8, 0 fr. 10. Un an, 6 francs. Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

SAINT FRANÇOIS-XAVIER

Neuvaine de la grâce à saint François-Xavier, du 4 au 12 mars : fe